

Image not found or type unknown



Construction sans autorisation

Par **Jenback**, le **04/03/2016** à **21:27**

Bonjour j'ai construit des abri de jardin en 2008 sur mon terrain sans autorisation c'est abri de jardin font moins de 20 m² les gendarmes sont venus à mon domicile en 2012 pour me contrôler aujourd'hui je vais passer au tribunal pour ces abris de jardin je voudrais savoir si il y a prescription vu qu'il y a plus de trois ans merci pour vos réponses